

Une église au cœur de son village!



Comité de réflexion sur l'avenir de l'église de St-Malachie
Rapport final novembre 2024

1. Contexte

Les premiers échanges entre les marguilliers et les élus municipaux au sujet de l'avenir de l'église datent de 2016 mais l'idée d'un comité de travail est apparue au lendemain d'une soirée d'information publique organisée par la MRC de Bellechasse en octobre 2018. Il y avait été question des enjeux du patrimoine religieux, et plus particulièrement, de la requalification des lieux de culte excédentaires.

Une première rencontre entre le Comité de consultation et d'organisation locale (CCOL) et le Conseil municipal s'est tenue le 28 janvier 2019 pour explorer la possibilité de mettre en place un comité de réflexion. Peu de temps après, la Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus-en-Bellechasse, le CCOL ainsi que le Conseil municipal de Saint-Malachie conviennent de former un comité de travail. Parallèlement, d'autres comités similaires s'activent un peu partout sur le territoire. La MRC nomme donc un chargé de projets en patrimoine pour accompagner et guider les actions de ces groupes de travail.

2. Mandat

Le comité de réflexion était mandaté pour étudier, analyser et chiffrer les différentes solutions envisageables quant à l'avenir du bâtiment, de son parvis et de son espace vert et de déposer le fruit de son travail à l'Assemblée de Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus-en-Bellechasse ainsi qu'au Conseil municipal de Saint-Malachie.

Pour ce faire, le Comité de réflexion devait :

- Effectuer un travail de documentation sur l'église de Saint-Malachie ;
- Explorer et s'inspirer de projets réalisés ailleurs au Québec ;
- Effectuer une évaluation globale des besoins du milieu en réalisant une démarche de consultation :
 - Procéder à l'évaluation des projets envisageables pour assurer la pérennité de l'église, de son parvis et de son espace vert ;
 - Procéder, si nécessaire, à l'évaluation des coûts de démolition de l'église ;
- Rester à l'affût des opportunités qui se présenteront ;

- Avec l'accord de la Fabrique et de la Municipalité, le comité peut faire appel à des professionnels pour la réalisation de plans et devis préliminaires, pour la réalisation d'une étude de marché ou pour la réalisation de toutes autres études ;
- Échanger, communiquer et, si nécessaire, collaborer avec d'autres Comités de réflexion et/ou communautés de Bellechasse ;
- Informer périodiquement la population de Saint-Malachie des avancements de la démarche de réflexion ;
- Au besoin, le comité peut former et coordonner des sous-comités de travail sur différents aspects de la démarche ;

Les travaux du Comité de réflexion devaient se réaliser sur une période de 3 à 5 ans. La première rencontre s'est tenue le 17 septembre 2019.

3. Composition du comité

Le comité était composé de deux (2) représentants du conseil municipal, un représentant de la Fabrique, deux (2) représentants du CCOL et des représentants des citoyens. Le nombre de personnes actives sur le comité a varié au cours des années mais la majorité d'entre eux ont été présents tout au long du processus.

Voici la liste des personnes qui ont mené la réflexion :

Johanne Blais, Ginette Bilodeau, Caroline Fontaine, Denis Fortier, Philippe Gaboury, Martin Gauthier, Stewart Humphrey, Maryan Lacasse, Clément Lacroix, Émilien Picard, Roch Poliquin, Larry Quigley, Mary Simms.

Notre comité local a été accompagné par des agents du patrimoine de la MRC de Bellechasse dont : Nicolas Godbout, Marie-Ève Lavoie, Claude Lepage et Augustin Lévesque-Mongrain.

4. Situation de l'Église

Au fil des années, la fréquentation religieuse et l'implication bénévole ont diminué de façon significative tandis que les coûts annuels d'entretien, principalement le chauffage, ont augmenté au rythme du marché. Malgré une hausse des revenus de location, la contribution volontaire (CVA) des paroissiens ne suffit plus à équilibrer le budget.

Par ailleurs, la Fabrique doit jongler avec une pénurie de célébrants. L'absence de prêtres est devenue un enjeu majeur et ne permet plus d'offrir la même constance de célébrations dans chaque communauté. Il est peu probable que cet aspect s'améliore dans les prochaines années.

Voici un tableau qui donnent un aperçu de l'évolution de la situation.

	2005	2015	2023
MARIAGES	4	2	0
BAPTEMES	12	13	8
FUNERAILLES	11	13	5
NB DE MESSES	2/semaine 90 personnes	2/semaine 40-75 personnes	1/15 jours 30-40 personnes
CVA ANNUEL	45,000\$	32,000\$	21,000\$
COÛTS D'ENTRETIEN & RÉPARATION ANNUELLE	15,000\$	25,600\$	35,000\$
REVENUS LOCATION	2000\$	9600\$	15000\$
TEMPS D'UTILISATION	3h/sem	2h/sem	45 min/15 Jours

Lors de sa tournée des différentes communautés de la Fabrique Sacré-cœur-de-Jésus-en-Bellechasse, un nouvel élément s'est ajouté au portrait de notre église. À la rencontre du 7 octobre 2024, les représentants de la Fabrique ont annoncé à l'assemblée qu'une fermeture de l'église était à prévoir dans un horizon de deux ans soit 2026.

5. Consultations

- Limité par la crise sanitaire de la COVID-19, le comité a débuté ses travaux en consultant les résultats de démarche réalisée par la municipalité et la MRC de Bellechasse. Quoique n'ayant pas été réalisé par nous, ces documents apportaient un éclairage sur les besoins du milieu. Il s'agit du document *Besoins en locaux communautaires et de loisirs* réalisé en février 2019 par Catherine Patenaude, agente de développement pour la municipalité (annexe1) et du *Sondage municipal dans le cadre de la révision du Plan et des règlements d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Malachie* réalisé en septembre 2019 par la MRC de Bellechasse (annexe 2).

Peu de temps après nous avons débuté nos activités de consultation auprès de la population. D'abord auprès des participants aux activités de culte puis par un sondage, des rencontres de représentants d'organismes et de personnes d'intérêt. Voici un bref résumé de ces consultations.

- En décembre 2019 et janvier 2020 le comité sur l'avenir de l'église a invité les fidèles s'étant présentés aux cérémonies à exprimer un souhait pour l'église. Vingt-trois billets **(23)** ont été remis, 11 souhaits mentionnent une salle polyvalente. (Annexe 3)
- Un sondage s'adressant à la population en général a été réalisé au printemps 2021. Nous voulions connaître la perception des citoyens sur les besoins de la communauté de St-Malachie et avoir des suggestions sur les usages possibles de l'église. Le sondage a été diffusé dans le journal municipal et disponible en ligne du 1^{er} au 31 mai. Une centaine de questionnaires ont été complétés.

Les répondants se sont exprimés sur les besoins qui pourraient être comblés par un ou des projets. Des besoins de rassemblement, de socialisation, de vie citoyenne et communautaire ont été mentionnés. De même, on nous a partagé des besoins de valorisation du milieu, de revitalisation, de développement de l'économie locale et d'accessibilité à une gamme de services variés plus complets et de proximité. L'augmentation de l'attractivité du village pour de nouveaux arrivants, des familles et des touristes font aussi parti des besoins exprimés. Les répondants exprimaient aussi des besoins de divertissement.

Quant aux suggestions de projets, elles ont été très variées mais le souhait d'une salle multifonctionnelle pour des rassemblements, réceptions, spectacles et autres, arrive bon premier. Pour plusieurs, l'église est une opportunité, peut-être même la seule opportunité possible pour se doter d'une salle communautaire modulable selon les besoins des citoyens. (Annexe 4)

- À partir de 2021, nous avons débuté des rencontres de petits groupes.

Nous avons assisté à un dîner de la FADOQ pour échanger sur leurs attentes quant à l'église. Une quinzaine de personnes étaient présentes.

Nous avons discuté avec la directrice de l'école primaire Mme Marie-Michèle Dulac-Simard pour connaître les besoins en locaux de l'école primaire.

En 2022, des invitations ont été faites à des représentants d'organismes, à des gens d'affaires ainsi qu'à des personnes ayant manifesté leur intérêt à participer à nos travaux lors du sondage. Cette première tournée, a permis de rencontrer une trentaine personnes impliquées dans la communauté. La même formule a été répétée en 2023 et 2024 en privilégiant les utilisateurs potentiels d'une salle multifonctionnelle. Pour chaque participant nous avons identifié l'utilisation actuelle du bâtiment et l'utilisation souhaité ou possible d'une salle multifonctionnelle. Tous ont manifesté un intérêt réel pour une transformation de l'église. Quatorze (14) organisations ont répondu à notre invitation. (Annexe 5)

Le 26 mars 2024, nous avons amené vingt-six (26) citoyens visiter deux (2) églises transformées de Bellechasse soit St-Vallier et La Durantaye.

➤ Rencontre avec les mandataires

Les deux instances mandataires soit la Municipalité de St-Malachie et la Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus-en Bellechasse ont aussi été rencontrés tout au long du processus. En plus des informations qui pouvaient circuler par les représentants des mandataires siégeant sur le comité de réflexion, nous les avons rencontrés pour les informer des orientations prises et obtenir leurs commentaires : le conseil de fabrique à une occasion et le conseil municipale à quatre (4) occasions. Nous avons spécifiquement sollicité la collaboration du conseil municipal pour établir une complémentarité entre le projet de requalification de l'église et celui de salle communautaire développé par le conseil. Notre demande n'a pas été estimée comme nécessaire.

➤ Rencontre d'information publique

Une première rencontre d'information publique s'est tenue le 6 juin 2023 à l'église. Regroupant près d'une centaine de citoyens, nous avons fait le point sur les travaux du comité et présenter les éléments du projet de salle multifonctionnelle envisagé. Une période d'échange a permis aux personnes présentes de s'exprimer. Plusieurs personnes ont manifesté leur intérêt pour le projet.

Une deuxième rencontre publique s'est tenue le 30 septembre 2024 à l'église. Nous y avons présenté les résultats de notre démarche, principalement les plans de la salle multifonctionnelle projetée, l'estimation des coûts et les options de financement. Cent cinquante personnes (150) ont assisté à la rencontre. Un sondage éclair réalisé le soir même révèle que 90% des répondants sont entièrement ou plutôt d'accord avec le projet présenté.

6. Exploration de projets

Au fil de nos travaux différentes options de projet ont été explorées par le comité.

- 2020-2021 nous avons eu des échanges avec L'Arche Le Printemps qui cherchait une façon d'optimiser son atelier de travail. L'idée étant de regrouper en un seul endroit tous leurs services soient : l'atelier, les bureaux administratifs et une salle pouvant accueillir les personnes accueillies, les assistants-es, les employés, les familles et les bénévoles pour des activités communautaires. Au moment de nos échanges, le conseil d'administration de l'Arche avait déjà élaboré un projet et déposé une demande de subvention. Ils ont choisi de poursuivre seul.
- 2021 nous avons assisté à une présentation de deux promoteurs qui recherchaient des partenaires et des églises pour développer leur projet. Le premier souhaitait développer un centre d'escalade. Le concept présenté était très embryonnaire et le promoteur ne disposait d'aucun moyen financier.
Le deuxième proposait un projet de serres verticales. À ce sujet, nous avons discuté avec M. Marc Migneault promoteur des Paradis Agricoles. Cette jeune entreprise d'économie sociale fait la promotion de l'autonomie alimentaire locale par l'installation de tours d'agriculture verticales dans les églises et autres lieux du Québec. Un projet similaire existait dans l'église de St-Pacôme où une OBNL a été constituée pour acquérir l'église et y installer des serres verticales. L'expérience était récente et ne permettant pas de se prononcer sur sa viabilité, nous avons délaissé cette option.
- En 2022, nous avons aussi exploré les possibilités d'héberger des serveurs informatiques pour chauffer l'église. Le projet BTU offrait de diminuer les coûts de chauffage de 50% en récupérant la chaleur produite par les serveurs. Cette option offrait des avantages certains mais ne permettait pas d'occuper le bâtiment et n'offrait pas de solution pour l'évacuation de la

chaleur l'été. De plus, les assureurs de l'église émettaient certaines réserves quant aux risques d'incendies et le type de données qui seraient hébergées par ces serveurs. Nous avons donc écarté cette option mais elle pourrait être réévaluée éventuellement.

6. Projet retenu

Au terme de nos activités de consultation et après avoir exploré différentes options, le comité estime qu'une requalification du bâtiment au bénéfice de tous les citoyens et citoyennes de St-Malachie s'impose. Considérant :

- Les besoins exprimés ;
- L'absence de salle communautaire;
- L'utilisation actuelle de l'église pour des activités communautaires occasionnelles ;
- Le bon état du bâtiment tel que démontré dans l'audit technique de 2023 ;
- La fermeture de l'église d'ici deux ans ;
- Le désir de préserver un bâtiment patrimonial en plein cœur du village ;
- La volonté d'accroître l'offre de services et de stimuler la communauté de St-Malachie ;
- Les possibilités de subvention pour la transformation d'églises;

Le comité recommande que le bâtiment devienne une salle multifonctionnelle avec tous les services nécessaires. Le projet retenu, prévoit aussi l'installation de bureaux dans la sacristie pour y loger la compagnie de cimetières *Les jardins du souvenir de Bellechasse* ainsi que la préservation du chœur pour le culte.

Le besoin d'une salle de plus grande dimension a maintes fois été mentionné tout au long de nos travaux. En offrant une grande variété d'utilisations, la salle multifonctionnelle permettra de dynamiser le cœur du village. Elle permettra une offre plus variée d'activités et sera adaptée aux rencontres de plus grands groupes. L'espace vert devant l'église est déjà prisé pour des activités de rassemblement extérieur. Une salle bien aménagée permettra de le faire à l'intérieur tout au long de l'année!

7. Étude de faisabilité

En novembre 2023, la municipalité a déposé une demande de subvention au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) pour le *volet 1 Incubateur à projets de requalification*.

L'acceptation de la demande nous est parvenue en septembre (Annexe 6). Cette subvention nous a permis de faire une étude de faisabilité d'une éventuelle transformation du bâtiment en salle multifonctionnelle. L'étude technique a été réalisée par Monsieur Réjean Lafleur, architecte d'octobre 2023 à mai 2024.

REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-MALACHIE

ÉTUDE D'AVANT-PROJET





Table des matières

Mandat 1

Programme-Enjeux..... 2

Enjeux-Défis 3

Analyse règlementaire 4

Concept 5

Budget 6

Conclusion..... 6

Annexe A//Vue en plan-Vue en coupe

Annexe B//Simulations 3D

Annexe C//Estimation budgétaire

Annexe D//Analyse règlementaire

Annexe E//Relevé photographique

Mandat – L'architecte

Le comité de réflexion sur l'avenir de l'église de Saint-Malachie, suite à un appel d'offres de firmes d'architecte et l'analyse des documents déposés par quelques firmes le comité a octroyé en 2023 le mandat à la firme Réjean Lafleur architecte inc.

Ce mandat consiste au volet 1 accordé par le conseil de Patrimoine Religieux du Québec (CPRQ) afin de préparer une étude d'avant-projet visant la requalification de l'église. Le projet est réalisé en partenariat avec la municipalité de Saint-Malachie.

Suite à une période de formalité au niveau des dossiers administratifs, une première rencontre informelle a été tenue avec le comité et l'architecte patron de l'entreprise M. Réjean Lafleur. Cette réunion avait pour but de connaître l'architecte, son expérience dans le domaine et sa vision globale sur l'intervention à venir.

À des fins d'informations au lecteur, M. Réjean Lafleur, dont les bureaux sont situés à Lévis, pratique l'architecture depuis 1987. La firme, dont il est l'associé principal, est également partenaire de la firme GLCRM architectes de Québec qui partage à Lévis une succursale avec l'équipe de M. Lafleur.

M. Lafleur a réalisé durant sa carrière plusieurs projets dans le milieu institutionnel et patrimonial. Il a réalisé la transformation d'églises à des fins de requalification partielle ou totale. On y retrouve particulièrement les églises de St-David et Christ-Roy à Lévis et l'église de St-Jean-Chrysostome.

Cet architecte possède une solide expérience dans les projets patrimoniaux et particulièrement dans les églises. Ses réalisations se retrouvent parmi une trentaine d'églises dont certaines de plus de 300 ans.

Enfin, M. Lafleur peut compter sur une équipe chevronnée d'architectes, concepteurs (trices) et techniciens (nes) mentionnés plus haut ayant également un bureau à Rimouski. La firme combinée compte plus de 50 employés.

Programme - les enjeux

Le comité de réflexion, suite à une analyse interne des besoins, a élaboré une liste d'éléments permettant à l'architecte concepteur d'orienter la démarche et de comprendre les attentes.

Afin de relater les échanges nous reprenons ici un extrait de la réflexion de l'architecte transmise le 29 novembre 2023 suite à la rencontre tenue en octobre.

«Éléments liés au culte :

- *Si on considère qu'il y aura toujours des offices (et il le faut pour conserver la vocation de l'église au sens de l'usage au Code du bâtiment) nous devons préserver certains éléments eucharistiques de base tel que l'autel principal, l'autel utilisé (qui devrait être amovible), l'ambon pourrait être remplacé par un simple lutrin, la lampe du sanctuaire devra être déplacée, les bancs dans le chœur enlevés, la table de communion et balustrades enlever les autels latéraux, relocaliser les lampions et fonds baptismaux, etc.*

Une grande salle polyvalente :

- *L'enlèvement des bancs est inévitable, l'idée de bancs sur roues, pas certain, il faudrait un mécanisme rétractable car l'ajout de roues relèverait la hauteur d'assise, c'est à voir si cela vaut la peine. Le banc d'oeuvre, quoique très beau, devra être enlevé à mon avis il ne conviendra pas dans les usages du nouveau réaménagement.*



Église de St-Jean-Chrysostome



Église de St-Jean-Chrysostome



Église de St-David

Une scène pour la production de spectacle :

- *Il y a lieu de penser à une scène amovible ou rétractable afin de maximiser plusieurs configurations de la grande salle principale. Cet élément nous apparait un élément important à considérer.*
- *Il faut voir également comment empiéter sur l'espace du chœur tout en préservant sa fonction eucharistique.*
- *L'accès n'est pas évident, ça reste à voir.*
- *La subdivision de la salle (aussi en lien avec le point précédent) est faisable mais pas sans contraintes (accès, issues, insonorisation, mécanismes de compartimentation, etc.) Il est important de comprendre que les voûtes du plafond sont à ±38 pieds du plancher ainsi la subdivision avec partitions amovibles sera un bon défi. J'ajoute que l'aménagement d'espaces dans les jubés (par l'ajout d'une extension du jubé central) pourrait permettre de résoudre en partie cette difficulté mais les budgets ne sont pas limités évidemment. On planche là-dessus.*

Cuisine incluant un bar :

- *Malgré une contrainte d'escalier et dû à la présence de plomberie déjà en place une cuisine style MAPAQ nous semble appropriée au sous-sol de la sacristie.*
- *Par contre, il y a lieu de prévoir à proximité de la grande salle un espace approprié pour mets pré-cuisinés (traiteur ou lunch préparé d'avance par les utilisateurs) ceci afin de limiter les équipements plus contraignants à raccorder (électricité, ventilation, plomberie).*
- *Un comptoir bar demeure approprié dans ce secteur et non en sous-sol.*

Bloc sanitaire :

- *Le nombre de toilettes, lavabos, urinoirs est calculé en fonction du nombre de personnes occupants les locaux. Actuellement il n'y a que 2 toilettes et lavabos, puisque l'église demeure dans l'usage qu'elle est, il n'est pas requis d'augmenter ces équipements. Cependant, ce n'est pas pratique et la gestion des conduites sanitaires est régie par des pentes d'écoulement ce qui amène une difficulté mais pas insurmontable. Reste à voir où ce bloc sanitaire sera situé, nous allons explorer une partie de la sacristie peut-être. Le défi reste l'accessibilité.*

Équipement audio-visuel

- *Cela ne représente pas de difficulté, reste le budget.*

Mobilier et rangement :

- *Oui des chaises et des tables et un rangement cela va de soi. La vente des bancs a permis, dans un autre cas, de financer l'achat de ces mobiliers.*

Affichage

- *Oui à prévoir à l'entrée principale et même à l'extérieur*

Sacristie

- *Il y a trop de demandes de bureaux pour l'espace actuel il faudra faire un choix mais nous on y voit en priorité un colombarium et les bureaux pour la gestion des cimetières et peut-être un bloc sanitaire.*

Enjeu d'acoustique

- *Nous avons transformé une église en salle de concert symphonique et nous avons fait appel à une entreprise spécialisée en acoustique, des rideaux épais ont été installés de même que des panneaux acoustiques. Il existe plusieurs moyens d'atténuer la réverbération, on planche aussi là-dessus.*

Enjeu ventilation

- *Je comprends qu'on parle ici de chauffage et climatisation. Je rappelle la hauteur de la voûte à 38 pieds ce qui révèle un volume important d'air à chauffer ou climatiser. On présume que l'isolation de l'église doit être assez faible si la chaleur est élevée en été. La question de thermo pompe est faisable mais le volume est énorme ça reste à voir. Par contre s'il y a subdivisions de salles (avec des plafonds) c'est à considérer.*

Enjeu électricité

- *La prévision de réaménagement avec les besoins en électricité accrus risque d'apporter des changements importants à l'entrée électrique ainsi qu'aux panneaux de distribution, aux filages, etc. C'est un élément majeur dans le budget. L'audit récent que nous avons consulté signale que dans des conditions de changement d'usage cela doit être revu par un ingénieur.*

Enjeu accessibilité universelle

- *Il y a 4 différents niveaux dans l'église (sous-sol de la sacristie, nef, jubés et entrée latérale) sans compter la chaufferie que nous n'avons pas visité. On comprend que pour un aménagement optimal utilisant l'entièreté des lieux l'accessibilité universelle passe par l'ajout d'un équipement de type monte-personne ou ascenseur. Bien qu'il soit possible d'envisager un accès au sous-sol ou à la nef par des rampes d'accès (avec des longueurs de course relativement importantes) on oublie naturellement cette possibilité pour les jubés.*
- *Nous allons, dans un premier temps envisager cette hypothèse (ajout d'un monte-personne) surtout pour la circulation fluide entre les 2 planchers de la sacristie, le chœur et la nef. Nous allons profiter aussi de cet équipement pour joindre les jubés mais ce sera facultatif. Rien n'empêche d'aménager les jubés et qu'ils ne soient pas d'accès universels.*

Enjeu budget

- *Dans le but d'orienter nos travaux et des limites où se rendre il serait très important de cibler les capacités financières que vous pouvez développer avec vos partenaires ceci à une importance capitale pour nous. »*

Enjeux - défis relevés

Souvent il arrive que les plans d'origine des églises ne soient pas disponibles ou égarés avec les années. Nous avons alors effectué nos propres relevés de mesures en décembre 2023 ceci dans l'objectif de préparer un plan des différents niveaux de l'ensemble de l'église. Ces plans illustrent les murs, colonnes les escaliers, les jubés, les portes et fenêtres, salle de toilettes, rangements, etc. Ces plans reflétant les lieux assez fidèlement sont essentiel comme ressource d'une base de travail à l'échelle pour concevoir un aménagement des espaces fonctionnels, adaptés et des circulations fluides.

Dès lors, nous avons entrepris notre réflexion d'aménagement selon les espaces disponibles tant au niveau de la nef, des 2 niveaux de la sacristie, des jubés latéraux et central.

Une première esquisse d'aménagement a été déposée en janvier 2024. Dans cette dernière, la nef présentait une occupation centrale pour une salle polyvalente (réception, concert, messe et autres activités communautaires ou privées) des petits locaux latéraux (traiteur, bar, toilette handicapé, vestiaires, billetterie, rangement). Une salle polyvalente et scindable en 2 était prévue au niveau des jubés afin d'accueillir des activités de groupes.

Une scène était aménagée devant le chœur, un monte-personne à l'endroit de l'autel Marie et un nouvel escalier desservant les jubés côté de l'autel Joseph.

Lors de cette séance un important point fut soulevé puisqu'il a été question que l'église pourrait être vendue à la municipalité. Ce changement de propriétaire pouvant être considéré comme un changement de classification apporta une réflexion supplémentaire sur l'étendu des modifications.

Une analyse de réglementation nous dictant que l'utilisation des jubés ne pourrait être viable en raison d'une surcapacité d'occupant.

En outre, les importants efforts pour acheminer un système hydraulique de transport pour fauteuils roulants jusqu'au sous-sol ont démontrés plusieurs interférences techniques tel que la présence de la fournaise biénergie et sa tuyauterie, la faible hauteur du plafond au sous-sol de la nef, faible disponibilité de largeur de corridor, relocalisation des toilettes, etc. À l'unanimité le comité a décidé de limiter davantage les modifications au sous-sol au minimum considérant le peu d'utilisateur potentiel d'un monte-personne vers ce niveau.

En ce qui concerne la sacristie, une prolongation de l'escalier était prévue afin de desservir les jubés également. Le sous-sol était réaménagé afin de permettre aux personnes handicapées de se rendre à ce niveau. La cuisinette était modifiée de même que les toilettes.

Au rez-de chaussée de la sacristie des bureaux étaient aménagés, la zone pour le curé transformé en salle de toilettes et rangement.

Analyse règlementaire– CNB

Le Code de construction du Québec exige pour tout bâtiment le respect du Code National du Bâtiment ainsi que de plusieurs règlements visant la sécurité des occupants.

Dans un cycle approximatif de 5 ans le Code National du Bâtiment, communément appelé CNB, est mis à jour par les autorités et tout bâtiment neuf et transformé de façon majeure doit respecter le règlement en vigueur. Toutefois, un bâtiment qui respecte certains critères et qui conserve sa vocation première est assujéti au règlement applicable au moment de sa construction. Dans le cas d'un bâtiment construit avant 1976 un seul règlement, le S3-r.2, s'applique pour les aménagements déjà en place pourvu que ces derniers le respectent.

Dans le cas de cette requalification l'église le CNB autorise l'application de la partie 10 de ce règlement, puisque que ce dernier précise que le projet de réaménagement est considéré, selon la définition de l'article 4a), comme transformation majeure lorsque celui-ci entraîne la modification de la majorité des éléments et des composantes des murs, plafonds et planchers et en 4b) on indique que tout autre aménagement d'une aire de plancher ou d'une partie d'aire de plancher est considéré comme une transformation mineure.

Nous considérons la classification du bâtiment la même que celle existante soit la classification A2 au CNB. (Voir annexe D)

Ainsi, Étant donné que les transformations prévues sont considérées comme mineures puisque nous ne modifions pas la majorité des éléments et des composants du bâtiment, les exigences du code ne s'applique qu'aux parties transformées. Il n'est donc pas requis d'ajouter des gicleurs ou de prévoir une résistance au feu au toit etc.

Cependant, certaines modifications auront des impacts sur les travaux. En effet, l'ajout d'un monte-personne obligera évidemment à prévoir les parcours sans obstacles sur tous les niveaux desservis. Mais plus important, le retrait des bancs pour pouvoir avoir un espace de réception polyvalent augmente le nombre de personnes pouvant être accueillis dans l'église. Cela a un impact mineur sur le système d'alarme ou les exigences de salubrité mais une implication plus importante sur la classification d'origine du bâtiment et l'impact sur un système d'extincteurs automatiques. Il est mentionné, dans le S3-r.2 – Règlement sur la sécurité dans les édifices publics ceci :

Article 29. i. : Extincteurs automatiques : Un système d'extincteurs automatique doit être :

- a) Conçu, construit, installé et éprouvé conformément aux normes applicables suivantes :
 - i. Un lieu à occupation concentré, avec un nombre total supérieur à 300.

En conséquence devant ces exigences amoindries l'aménagement proposé au chapitre suivant est retenu.

Concept retenu – avant-projet final

Le projet final présenté à la fin février et entériné par le comité de réflexion cadre dans le programme des besoins exprimés. Ainsi, l'église, tout en préservant sa vocation d'origine, sera transformée dans son aménagement principalement de la nef. Devant la qualité architecturale parfaitement conservée nous avons créé un large espace central laissé libre par le démantèlement intégral des bancs. Ces derniers pouvant être vendus par enchères ou à la demande de citoyens attachés à ce patrimoine.

Cet espace polyvalent est encadré par des locaux fonctionnels modulaires (traiteur, bar, toilettes mixtes, vestiaires et rangement des tables) entrecoupés de portions vitrées savamment positionnées pour laisser pénétrer la lumière naturelle provenant des grandes fenêtres de l'église de part et d'autre de la nef.

À l'entrée principale, un espace foyer a été créé et séparé de la grande salle par une large portion vitrée et de grandes portes vitrées afin de permettre aux utilisateurs une zone de discussions, entractes, cocktails, attente de mariés, ou lors de services funéraires, etc. Ce lieu permettant également de limiter l'entrée d'air glacé dans tout le lieu lors de grands froids hivernaux.

Des éclairages discrets sont ajoutés afin de mettre en valeur par contraste chacune des colonnes de l'église. De nouveaux éclairages contemporains sont suspendus à la voûte principale afin d'augmenter substantiellement le niveau lumineux lors de certaines activités.

En parcourant vers l'avant de l'église on pourra remarquer un nouveau revêtement de plancher avec quelques insertions offrant une dynamique pour les différents aménagements possibles.

Devant le large escalier du chœur, où les balustrades de bois ouvré ont été préservés, une scène amovible pourra être installée pour les représentations diverses musicales, théâtrales ou autres. Derrière, la portion sacrée est totalement conservée puisque les offices religieux doivent être maintenus. Un rideau posé sur un rail robuste viendra séparer cette zone en dehors de activités de l'église. Ce dernier servira également de fond de scène et apportera une plus valu pour le traitement acoustique.

À gauche se retrouve discrètement le monte-personne derrière une porte encadrée selon le même concept que les modules fonctionnels aménagés aussi dans la nef. Afin de limiter les coûts et pour les raisons invoquées plus haut le monte-personnes ne dessert que le rez-de-chaussée de la sacristie ainsi que le chœur à partir de la nef.

Enfin, nous proposons un accès pour les personnes handicapées à partir de la nouvelle porte d'issue créée du côté droit de la scène. Cette rampe d'accès très courte en raison de la hauteur du sol à cet endroit pourra être très utile pour accéder du matériel lors de spectacles.

Budget – Estimation budgétaire d'avant-projet.

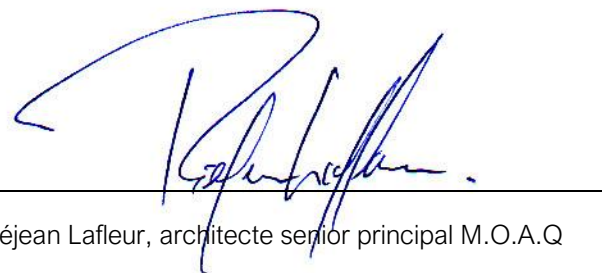
Nous avons préparé un budget selon les travaux figurants à l'esquisse présentée. Cette estimation porte sur les travaux de démolition, la protection des finis, l'ébénisterie, les portes, cadres, vitrages, les finis de plancher, les cloisons, la peinture, le monte-personnes, la plomberie, l'électricité, la ventilation, l'organisation de chantier, conditions générales, les profits et administration, les contingences de design et les taxes. Sont non-inclus le mobilier, les appareils ménager, les honoraires professionnels et les imprévus de construction.

Le coût estimé des travaux en argent 2024 est de 1 654 180\$. (Voir annexe C)

Conclusion –

La préparation d'une étude d'avant-projet nécessite une réflexion de base de la part de l'ensemble des intervenants afin d'établir un programme reflétant les besoins exprimés. Suite aux multiples rencontres l'étude a pu évoluer de manière interactive et cohérente, Ces travaux, nous l'espérons, permettront d'aller vers une réalisation de qualité et appréciée des futurs utilisateurs.

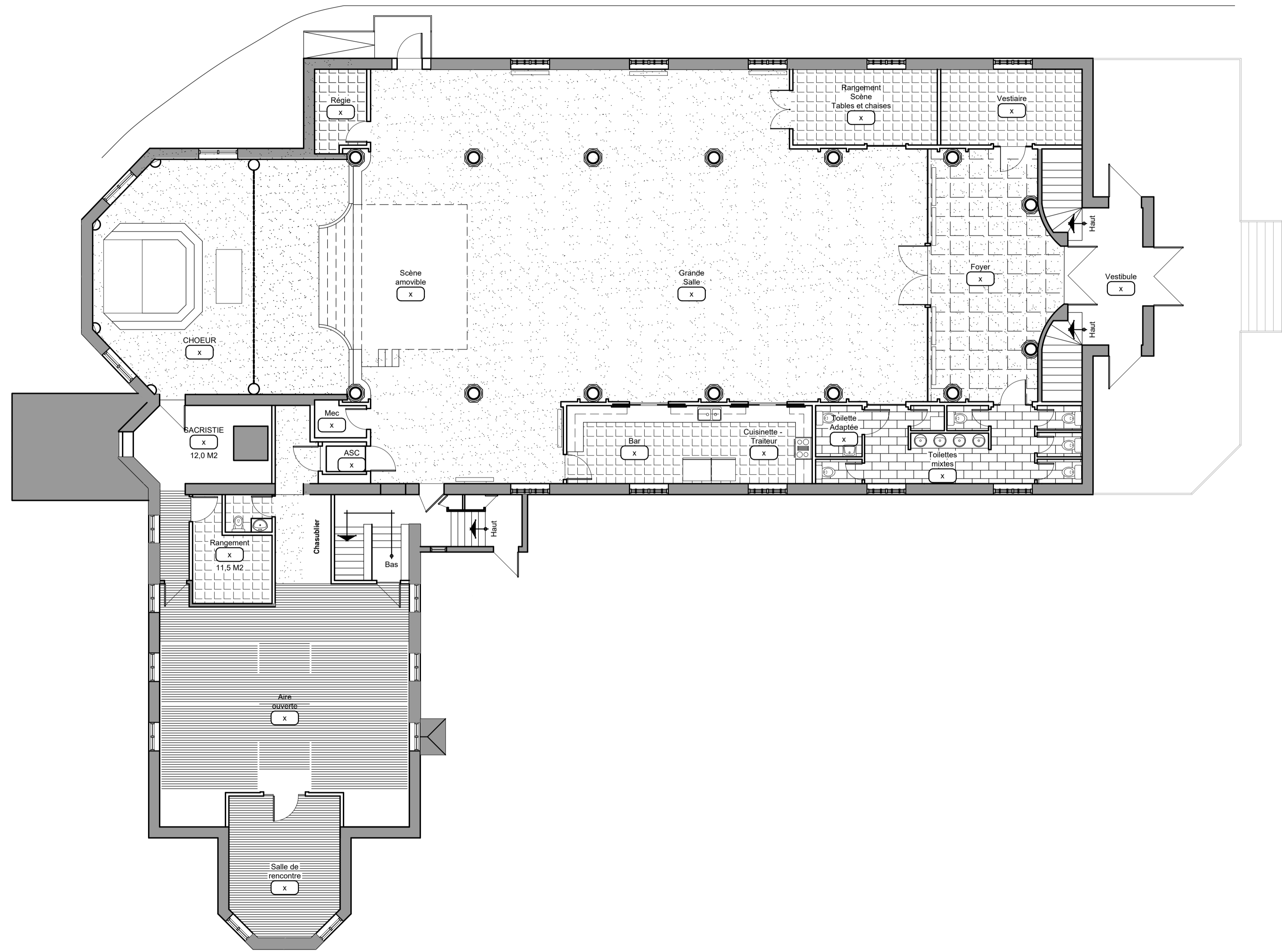
L'équipe de la firme Réjean Lafleur, architecte souhaite au comité de réflexion sur l'église de Saint-Malachie et à la population en générale de cette charmante municipalité de Bellechasse la meilleure des chances de réussite.



Réjean Lafleur, architecte senior principal M.O.A.Q



Annexe A – Projet proposé-Vue en plan



Plan de la nef et sacristie-(Rez-de-chaussée)

Echelle : 1:100

ANNOTATIONS

Légende

	Mur ou cloison existante à conserver		C.V. Contreventement, voir ingénieur
	Zone sans interventions		Zone approximative de réparation de dalle, voir plans de structure
	Nouvelle porte et cadre à installer		Tvi Téléviseur interactif (hors contrat)
	Porte et cadre existants à conserver		Tx Tableau : "x" étant le type du tableau, voir devis
	C.Jx Type de couvre joint, voir devis		TAx Tableau d'affichage : "x" étant le type du tableau, voir devis
	Numéro de porte ou fenêtre, voir série A1000		Numéro de description
	Mobilier intégré, voir série A1100		Numéro du détail
	xxxx Numéro de local		Numéro de page
			pc Protecteur de coin, voir devis

ARCHITECTURE

Projet

Église de St-Malachie Requalification

Architecture



2635, rue Gravel, Lévis (Québec) G6V 4X4
T : (418) 834-4579 F : (418) 834-2281

Structure

Mécanique

Sceau

Révisions

No	Révision	Date
4	Présentation esquisse finale	31 / 05 / 2024
3	2e Présentation esquisse	29 / 02 / 2024
2	Présentation esquisse	08 / 12 / 2023
1	Pour information	27 / 11 / 2023

Date

31 mai 2024

Titre

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

Échelle

Conception

R. Lafleur

Dessiné par

D.E. Fortas

Vérification

D. Dion

No. dossier

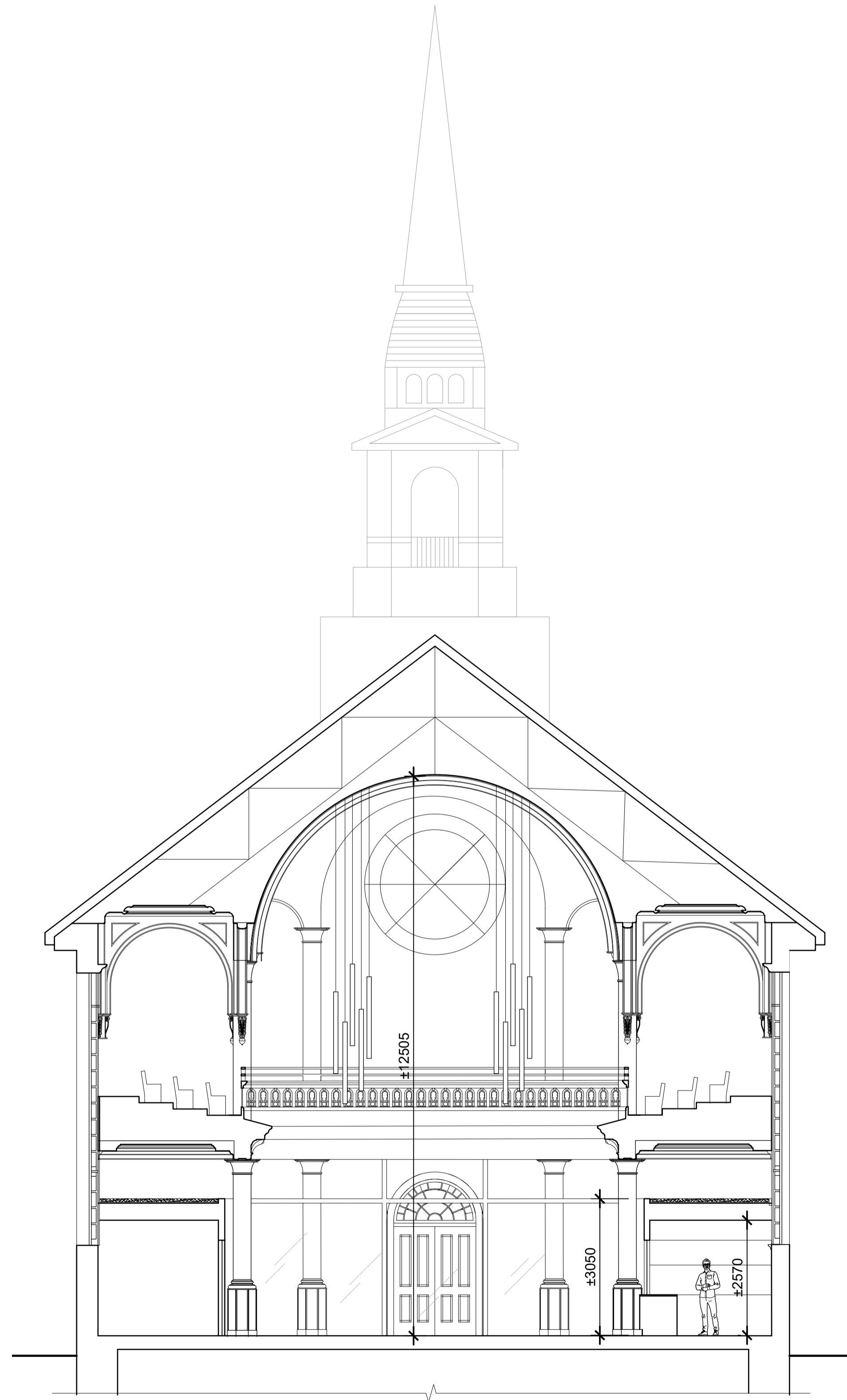
L691-23

No. du dessin

A202



Annexe A – Projet proposé-Vue en coupe transversale



Coupe transversale de la nef
Echelle : 1:75

ANNOTATIONS

Légende

	Mur ou cloison existante à conserver		C.V. Contreventement, voir ingénieur
	Zone sans interventions		Zone approximative de réparation de dalle, voir plans de structure
	Nouvelle porte et cadre à installer		Tv. Téléviseur interactif (hors contrat)
	Porte et cadre existants à conserver		Tableau : "X" étant le type du tableau, voir devis
	C.jx Type de couvre joint, voir devis		Tableau d'affichage : "x" étant le type du tableau, voir devis
	Numéro de porte ou fenêtre, voir série A1000		Numéro de description
	Mobilier intégré, voir série A1100		Numéro du détail
	Numéro de local		Numéro de page
			Protecteur de coin, voir devis

ARCHITECTURE

Projet

**Église de St-Malachie
Requalification**

Architecture



2635, rue Gravel, Lévis (Québec) G6V 4X4
T : (418) 834-4579 F : (418) 834-2281

Structure

Mécanique

Sceau

Révisions

No	Révision	Date
4	Présentation esquisse finale	31 / 05 / 2024
3	2e Présentation esquisse	29 / 02 / 2024
2	Présentation esquisse	08 / 12 / 2023
1	Pour information	27 / 11 / 2023

Date

31 mai 2024

Titre

Coupe transversale

Échelle

Conception

R. Lafleur

Dessiné par

D.E. Fortas

Vérification

D. Dion

No. dossier

L691-23

No. du dessin

A202



Annexe B – Simulation 3D-Vue vers l'avant





Annexe B – Simulation 3D-Vue vers l'arrière





Annexe B – Vue des modules fonctionnels/Traiteur, bar





Annexe B – Simulation 3D-Vue vers les voûtes/Éclairage





Annexe B – Simulation 3D-Vue vers la sacristie-Monte-personne





Annexe C – Estimation budgétaire

ESTIMATION BUDGETAIRE

Titre du projet : Église St-Malachie - Requalification

Dossier: L691-23

Date: 30 mai 2024

Section de devis	ITEM	Coût estimé
Division 01 - Conditions existantes		20 000,00 \$
01 52 00	Installations de chantier	10 000,00 \$
01 56 00	Ouvrages d'accès et de protection temporaire	10 000,00 \$
Division 02 - Conditions existantes		56 000,00 \$
02 41 19	Démolition	46 000,00 \$
02 82 00.01	Désamiantage - Précautions minimales	10 000,00 \$
Division 05 - Métaux		17 500,00 \$
05 12 23	Acier de construction pour bâtiment	2 500,00 \$
05 51 29	Échelles et escaliers métalliques	15 000,00 \$
Division 06 - Bois, plastiques et composites		288 451,83 \$
06 10 00	Charpenterie	25 451,83 \$
06 40 00	Ébénisterie	263 000,00 \$
Division 07 - Isolation thermique et étanchéité		1 500,00 \$
07 92 00	Produits d'étanchéité pour joints	1 500,00 \$
Division 08 - Ouvertures et fermetures		63 175,00 \$
08 14 16	Portes planes et cadres en bois	27 300,00 \$
08 80 50	Vitrages	35 875,00 \$
Division 09 - Revêtements de finition		171 190,98 \$
09 21 16	Revêtement en plaques de plâtre	20 129,17 \$
09 51 13	Plafonds suspendus	4 841,77 \$
09 65 16	Revêtement de sol souples en feuilles	32 400,00 \$
09 65 19	Revêtements de sol souples en carreaux	2 275,00 \$
09 68 00	Revêtements de tapis moquette	14 729,06 \$
09 68 13	Revêtements de tapis moquette en dalles	6 450,00 \$
09 80 00	Traitement acoustique	50 000,00 \$
09 91 23	Travaux de peinture	40 365,98 \$
Division 10 - Ouvrages spéciaux		8 800,00 \$
10 11 20	Tableaux d'affichage	2 300,00 \$
10 28 10	Accessoires de salle de toilettes et de salle de bain	6 500,00 \$
Division 14 - Systèmes transporteurs		35 000,00 \$
14 20 06	Ascenseurs	35 000,00 \$
Division 21 - Lutte contre les incendies		12 000,00 \$
21 05 05	Lutte contre les incendies - Exigences générales	12 000,00 \$
Division 22 - Plomberie		48 400,00 \$
22 05 00	Plomberie - Exigences générales	48 400,00 \$
Division 23 - Chauffage, ventilation et Conditionnement d'air		15 000,00 \$
23 05 00	CVCA - Exigences générales	15 000,00 \$
Division 26 - Electricité		100 000,00 \$
26 05 00	Electricité - Exigences générales	100 000,00 \$
Division 32 - Aménagements extérieurs		7 250,00 \$
32 11 16.01	Couche de fondation granulaire	2 500,00 \$
32 12 16	Revêtements de chaussée bitumineux	1 500,00 \$
32 15 40	Revêtements de sols extérieurs en pierre concassées	750,00 \$
32 16 15	Trottoirs, bordures et caniveaux en béton	2 500,00 \$

Sommaire des coûts du projet

Architecture			659 117,81 \$
Structure			9 750,00 \$
Entretien et travaux 1 @ 5 ans (tiré de l'audit MJ Deschesne architecte 2023)			213 000,00 \$
Protection incendie			12 000,00 \$
Plomberie			48 400,00 \$
CVCA			15 000,00 \$
Electricité			100 000,00 \$
Sous-total			1 067 267,81 \$
Contingences de design	20%		211 453,56 \$
Org. Chant. Caution, ass.	5%		63 436,07 \$
Adm et profit ent. Gén.	8%		106 572,60 \$
Total avant taxes			1 438 730,04 \$
TPS	5%		71 936,50 \$
TVQ	9,975%		143 513,32 \$
Total			1 654 179,87 \$
Contingences de construction	10%		143 873,00 \$
Honoraires professionnels (tx incl.)			165 417,00 \$
Total avec contingences			1 963 469,87 \$

La présente estimation représente une opinion sur les coûts probables de l'année en cours incluant une contingence design de 20% considérant la phase d'étude. Nous ne pouvons garantir que les soumissions à partir de données connues et présentées seront fidèles à ces montants en raison de variables relatives aux conditions du marché au moment de l'appel d'offres.

Annexe D – Analyse règlementaires

Année de construction : 1897

Hauteur de bâtiment : 1 étage

Nombre de sous-sols : 1

Nombre de rues : 3

Aire de bâtiment : 735m²

Type de construction : Combustible

Fonction du bâtiment : Lieu de culte

Usage principal : Groupe A2

Usage secondaire : Groupe D

Système de gicleurs : non



Annexe E- Relevé photographique de l'existant.









































































8. Conclusion

En terminant, nous croyons que l'église est un bâtiment incontournable pour notre village. Son caractère patrimonial est indéniable et justifie amplement les efforts à mettre en place pour sa préservation. Le comité de réflexion a terminé son mandat mais ses membres souhaitent ardemment que la municipalité poursuive des échanges avec la population sur le projet proposé. La meilleure façon d'y arriver reste à déterminer et des citoyens-nes engagés-es sont disponibles pour y travailler!

Johanne Blais
Ginette Bilodeau
Caroline Fontaine
Denis Fortier
Stewart Humphrey

Émilien Picard
Roch Poliquin
Larry Quigley
Mary Simms

Liste des annexes

1. Extrait du document Besoins en locaux communautaires et de loisirs
2. Extrait du sondage municipal dans le cadre de la révision du Plan et des règlements d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Malachie
3. Mon souhait pour l'église
4. Résultats du sondage sur l'avenir de l'église de St-Malachie
5. Résumé des rencontres avec des utilisateurs
6. Lettre d'acceptation subvention

Annexe 1

Extrait Besoins en locaux communautaires et de loisirs

En février 2019, Catherine Patenaude, agente de développement pour la municipalité, a déposé au conseil municipal le résultat d'une consultation réalisée auprès des organismes du milieu. Cette analyse se veut un inventaire ainsi qu'un portrait des besoins de groupes et organisations de la municipalité relatifs aux locaux communautaires et de loisirs.

Chaque groupe rencontré était invité à exprimer sur un horizon de dix (10) ans, ses besoins au niveau des locaux.

Voici quelques extraits de ce document :

Cercle des Fermières :

« Le manque d'espace est l'embûche première à la tenue de certaines activités. Espace pour avoir un bon nombre de participantes, espace de rangement et espace de travail insuffisant lors des activités (démotivant).»

« Salle communautaire à même leurs locaux, car tissage avant les activités, les locaux deviennent un peu comme un milieu de vie. »

« ... pouvoir donner plus d'ateliers et donner l'opportunité à la population de faire leur cuisine collectivement et leur transformation d'aliments. Salle communautaire pour recevoir plus de participantes, avoir plus de comptoirs dans la cuisine, plus de rangement (armoires barrées). Ils ont du matériel de cuisine spécialisé (germoir, déshydrateur, Vitamix, cuisinier etc.). »

FADOQ :

« Accessibilité du local actuel pour la clientèle visée : difficultés de monter les marches »

CODA :

« Manque de rangement pour le matériel artistique. Rangement adéquat (pas au grenier) »

Société St-Patrick:

« Pas de salle pour tenir l'évènement à St-Malachie. Pas de rangement pour leur matériel, présentement les gens entreposent à leur domicile. Idéal : Salle de plus de 200 personnes disponibles avec sonorisation, frigo tables et chaises. »

Chevaliers de Colomb :

« Aimeraient pouvoir avoir accès à un grand local quelques fois pour faire des repas-bénéfices. »

Annexe 2

Extrait de la compilation du sondage sur l'urbanisme

Dans le *Sondage municipal dans le cadre de la révision du Plan et des règlements d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Malachie* réalisé en 2019, quatre questions concernaient spécifiquement l'église. Ce sondage en ligne s'est tenu d'avril à septembre 2019. Il y a eu vingt-trois (23) répondants. Voici la compilation des résultats des quatre (4) questions relatives à l'église.

➤ Est-ce que l'église de votre municipalité est un bâtiment important pour vous?

80,95% ont répondu oui (17 répondants sur 21)

19,05 ont répondu non (4 répondants sur 21)

➤ Selon vous, est-il souhaitable de conserver l'église?

80,95% ont répondu oui (17 répondants sur 21)

19,05 ont répondu non (4 répondants sur 21)

➤ Accepteriez-vous de modifier l'usage de l'église?

95,24% ont répondu oui (20 répondants sur 21)

4,76% ont répondu non (1 répondant sur 21)

➤ Si vous pouviez choisir un futur usage pour l'église, quel en serait-il?

- Un lieu encore plus vivant spirituellement
- Salle communautaire lieu de rassemblement
- Salle de spectacle/ multidisciplinaire, galerie d'art, intégrer un Festival cet été
- Salle communautaire
- Cinéma, théâtre, sport intérieur, salle communautaire
- Une partie de la nef (organismes communautaires, activités pour le manoir)
- Pourrait servir à plusieurs choses, comme réunions familles
- Spectacles
- Salle communautaire

- Salle communautaire, salle de concert
- Salle de culte et communautaire
- Grande salle communautaire
- Une salle de spectacle ou centre d'exposition
- Il faut s'assurer d'un usage qui nous permette de rentabiliser l'achat ou les coûts fixes d'utilisation.
- Salle de réception
- Multifonctionnelle, religieux, communautaire, loisir et culturel
- Salle communautaire
- Salle de spectacle et d'exposition. Cinéma. Une sorte de salle multifonctions tout en gardant l'aspect de l'église.
- Un musée de la culture irlandaise et une salle communautaire.

JB/avril 2020

Annexe 3

Mon souhait pour l'église...

En décembre 2019 et janvier 2020 le comité sur l'avenir de l'église a invité les fidèles s'étant présentés aux cérémonies à exprimer un souhait pour l'église.

Voici la compilation des souhaits recueillis dans le cadre de cette activité.

- « Qu'elle continue son éducation catholique. »
- « Garder un maximum de cachet + la vocation de l'église principale. Conserver les banquettes de côté intactes, libérer le centre.
- « Salle de spectacle (partenariat Maison de la culture de Bellechasse – Olivier Leclerc). Salles de conférence, réunion. Salle communautaire, salle de bal, mariage. Galerie d'art au 2^e éta.ge »
- « Faire de la compétition de gymnastique. »
- « Jeux de cachette et tag pour les enfants. »
- « Salle polyvalente. »
- « Avoir une belle salle communautaire pour la FADOQ. »
- « Devenir une salle communautaire séparée par des rideaux avec des bancs déplaçables. L'église pourra rester un lieu de culte. »
- « Je souhaite une transformation évolutive en respectant le patrimoine bâti parce que nous ne connaissons pas les besoins des gens de St-Malachie dans 10-20 ou 30 ans. Peut-être commencer par une salle de dimension moyenne à l'arrière de l'Église. Aussi je souhaite un partenariat avec la municipalité soit un modèle de copropriété, etc. Je souhaite aussi conserver le lieu de culte. »
- « En faire une salle communautaire tout en gardant un espace pour les célébrations liturgiques. »
- « Que notre église reste au service de notre communauté, une partie pour le culte et l'autre en centre pour accueillir diverses activités. Faire un sondage pour les besoins présents et futurs. »
- « Faire une étude de faisabilité sur la rentabilité de créer une salle communautaire. »
- « Étude de faisabilité pour une salle communautaire multidisciplinaire. »
- « Que l'église serve pour toute la communauté sans exclusion (catholique ou autre). »
- « Maison des aînée, lieu d'histoire de St-Malachie (3 communautés et 4 avec l'Arche). »
- « En faire un centre culturel ou chaque organisme viendrait y faire ses rencontres. »

- « Lieu culturel, spectacle, exposition. »

- « Salle de spectacle et autres activités culturelles. »

- « Dans un premier temps, notre église est le plus beau des bijoux architecturaux de st-Malachie. J'espère de conserver un lieu de culte avec des bancs pour nos offices, c'est-à-dire célébration et service sans oublier le côté pastorale. N'oublions pas les fondateurs et doyens qui ont mis les mains à la pâte pour la construction, l'entretien et le financement. Selon les activités réalisées, nous pouvons conserver une partie pour le culte sans empiéter sur les activités. »

- « Que serait un village sans église? C'est l'âme de la paroisse. Autour d'elle s'est construit ce dernier. Il est impensable d'abandonner cet édifice patrimonial aux pics des démolisseurs...La pratique de la religion baisse constamment. C'est certain que le petit groupe qui continue à la soutenir ne pourra pas y conserver longtemps toute cette beauté telle qu'elle est.

Advenant une prise en charge autre que par les paroissiens, il serait important, surtout si on la cède pour un dollar à la municipalité, d'inclure une clause irrévocable afin de conserver une partie pour les offices religieux. Afin de garder le cachet, il serait préférable de ne pas enlever tous les bancs. Les offices religieux tels baptêmes, messes, funérailles méritent d'être célébrés dans un contexte d'église et non d'une salle multifonctionnelle.

Évidemment, je ne serai pas le seul à avoir un pincement au cœur lorsque ça se produira. Il faudrait au moins que tous les paroissiens aient à décider de cette éventualité. De tout cœur j'espère que tous les changements qui se produiront seront faits dans la meilleure entente et de manière civilisée. »

Le comité de réflexion sur l'avenir de l'église vous informe...

Résultats du sondage

Voici un résumé des résultats du sondage qui s'est tenu du 1^{er} au 30 mai 2021. Nous vous rappelons qu'il était disponible en ligne et en version papier et qu'il a été publicisé sur la page Facebook de la municipalité et dans le journal municipal L'Éveil.

Quatre-vingt-quinze (95) questionnaires ont été complétés en très grande majorité en ligne. Quelques copies l'ont été en version papier.

Les répondants

La majorité des répondants (63%) ont entre 18 et 50 ans.

Plus de la moitié des répondants (56%) résident à St-Malachie depuis plus de 15 ans.

Chez les répondants, la participation aux activités de cultes et de pastorales est faible : 5% assistent souvent ou très souvent, 27% à l'occasion, 33% rarement et 35% jamais.

Les besoins identifiés

Les répondants se sont exprimés sur les besoins qui pourraient être comblés par un ou des projets. Nous avons obtenu de précieuses informations sur les souhaits des répondants pour l'avenir de l'église mais aussi sur les valeurs à prioriser dans le choix d'un projet. Des besoins de rassemblement, de socialisation, de vie citoyenne et communautaire ont été mentionnés. De même, on nous a partagé des besoins de valorisation du milieu, de revitalisation, de développement de l'économie locale et d'accessibilité à une gamme de services variés, plus complets et de proximité. L'augmentation de l'attractivité du village pour de nouveaux arrivants, des familles et des touristes font aussi parti des besoins exprimés. Les répondants expriment aussi des besoins de divertissement, de santé physique et mentale, de mode de vie sain et de développement personnel. Bref, les réponses obtenues donnent à penser que l'idée d'un projet de transformation de l'église est une occasion à saisir pour la communauté de St-Malachie!

Les secteurs d'activités à bonifier

À la première question du sondage, les participants étaient invités à se prononcer sur les secteurs d'activités qui, à leur avis, pourraient être bonifiés. Ils devaient choisir parmi quatre secteurs d'activités et pouvaient cocher plus d'une réponse. Nous avons reçu quatre-vingt-neuf (89) réponses à cette question. La catégorie *activités communautaires et sociales* de même que la catégorie *activités artistiques et culturelles* ont été les plus souvent

cochées soit respectivement 78% et 76%. Suivent ensuite les catégories *activités sportives et récréatives* 64 % ainsi que *activités commerciales* 45%.

Suggestions de projets

Nous avons reçu plusieurs suggestions de projets. Trente (30) répondants ont pris la peine de partager leurs idées. Certaines succinctes, d'autres très élaborées mais toutes intéressantes. Nous avons choisi de vous présenter les principales idées et nous les avons regroupés en deux catégories : les suggestions de projets à développer et les activités qu'on pourrait mettre en place. Voici un aperçu des deux catégories de suggestions.

Liste des suggestions de projets vs les suggestions d'activités selon le nombre de fois mentionné

PROJETS	ACTIVITÉS
<ul style="list-style-type: none"> Salle multifonctionnelle pour grand groupe, réception, évènement, activités communautaires ou spectacle (8x) 	<ul style="list-style-type: none"> Cours : Yoga et méditation (2x) Musique (2x) Danse (2x) Chorale (1x)
<ul style="list-style-type: none"> Garderie/ CPE/ service de garde (6x) 	<ul style="list-style-type: none"> Théâtre amateur/pièce de théâtre (2x)
<ul style="list-style-type: none"> Café/café bistro (3x) 	<ul style="list-style-type: none"> Activités pour les enfants : camp de jour l'été, rassemblement avec jeux gonflables pour les jeunes (2x)
<ul style="list-style-type: none"> Marché public intérieur ou extérieur (3x) 	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement/décoration du perron selon les saisons, les fêtes ou évènements (1x)
<ul style="list-style-type: none"> Skate parc intérieur (3x) 	<ul style="list-style-type: none"> Cérémonies religieuses (1x)
<ul style="list-style-type: none"> Boulangerie pain ou bagel (2x) 	<ul style="list-style-type: none"> Fête de St-Patrick (1x)
<ul style="list-style-type: none"> Logement ou hébergement (2x) 	<ul style="list-style-type: none"> Projection de films (1x)
<ul style="list-style-type: none"> Observatoire au 2^e étage ou au clocher (2x) 	<ul style="list-style-type: none"> Spectacle de musique (1x)
<ul style="list-style-type: none"> Bibliothèque (1x) 	
<ul style="list-style-type: none"> Bureaux (1x) 	
<ul style="list-style-type: none"> Café et brasserie (1x) 	

• Centre d'interprétation/musée sur le métissage irlandais canadiens-français (1x)	
• Centre de don/friperie (1x)	
• Columbarium (1x)	
• Cuisine collective (1x)	
• Data center (centre de données) (1x)	
• Gymnase (1x)	
• Jeux d'évasion (1x)	
• Locaux pour l'Arche – atelier et bureaux (1x)	
• OTJ + Maison des jeunes (1x)	
• Restaurant ou pub (1x)	
• Salon funéraire (1x)	

En conclusion...

Tout au long du questionnaire les répondants ont fait part de commentaires généraux sur leur vision de l'église et de sa possible transformation. Voici ce qu'ils nous ont partagé.

La notion d'héritage fait assurément partie des préoccupations des répondants. On parle de l'église comme d'un monument et de la nécessité de lui donner un second souffle. On est conscient et soucieux des sacrifices des bâtisseurs et on souhaite que le bâtiment soit traité avec respect. On mentionne sa localisation au cœur du village et son intérêt comme pôle de développement. L'église est vue comme la solution au manque d'espace pour les activités de plus grande envergure et une façon d'augmenter le nombre et la variété des activités offertes dans la communauté. On aimerait que le projet permette de raviver l'intérêt des citoyens pour notre village et qu'il participe à son développement. Les commentaires font aussi une place importante aux familles. On croit qu'il faut miser sur une clientèle plus jeune et tenir compte des besoins des familles de façon à être plus attractif.

Johanne Blais pour le
Comité de réflexion sur l'avenir de l'église de St-Malachie

Annexe 5

Résumé des rencontres avec des utilisateurs

**Les participants-es à ces rencontres ont été invités à s'exprimer sans censure. Ils-elles ont exprimé leur vision afin de nourrir notre réflexion et nos travaux avec l'architecte. Les propos recueillis n'engagent en rien le comité.*

Invités-es :

Rencontre du 24 octobre 2023

Olivier Leclerc, chœur celtique – utilisation actuelle : concert lors du festival celtés

Josée Marceau et Geneviève Moutquin, festival celtés et comité culturel – utilisation actuelle : spectacle de danse et de musique une fin de semaine en août. Autres utilisations possibles : activités culturelles (cours, exposition, théâtre, etc.)

Marc Warshaw, marché public – utilisation actuelle : parterre devant l'église les samedis de juin à octobre. Autres utilisations possibles : marché intérieure en cas de pluie, marché de Noël ...

Ginette Bilodeau, Les jardins du souvenir de Bellechasse - Ils sont déjà installés dans la sacristie mais l'installation est non fonctionnelle.

Caroline Fontaine, massothérapie et yoga. Elle offre des activités (cours de groupes, journée de ressourcement...) dans d'autres municipalités mais n'a pas de local adéquat pour en donner chez-nous.

Rencontre du 9 novembre 2023

Madeleine Lévesque et Jocelyne Ruel, FADOQ – utilisation souhaitée : une rencontre /mois incluant un repas. Actuellement le local utilisé n'est pas accessible à tous.

Jules Campagna, Chevaliers de Colomb (regroupé avec Frampton) – utilisation possible : rencontre occasionnelle des membres + activités de bienfaisance (collecte de fonds).

Chantal Pelletier, responsable bibliothèque municipale – utilisation possible : activités culturelles (conte de Noël, conférence, démonstration).

Gaétane Guay, Fermières – utilisation possible : conférence (ex : journée de la femme), mets cuisinés, exposition de travaux d'artisanat, marché des artisans, cours.

Rencontre du 19 novembre 2023

Marianne Bolduc-Lacasse, directrice-générale L'Arche Le Printemps (échange téléphonique). Utilisation possible : activités nécessitant une plus grande salle pour regrouper les personnes accueillies, les assistants et autres employés de même que les parents et amis.

Fréquence : Pause communautaire 1x/ mois, soirée thématique 1x/mois

Ornella Lalmi, responsable des loisirs municipaux.

Ann O'Farrell, Société St-Patrick. Utilisation possible : principalement une rencontre pour célébrer la St-Patrick. IL s'agit essentiellement d'une rencontre 5 à 7 suivie d'une soirée. Environ 150 participants.

Maude Drolet, représentante des parents scolarisant à la maison (échange téléphonique). Utilisation possible : rencontres regroupant parents et enfants des environs pour faire des activités découvertes ex : couture, premiers soins, danse, dessin, etc. Fréquence : à préciser pourrait être une fois/semaine ou par mois. Une dizaine de familles concernées.

1. L'enceinte principale (Nef)

Éléments liés au culte :

Pas de difficulté ou de malaise relié au retrait des autels latéraux avec les statues, au retrait du chemin de croix et des porte-lampions qui seront relocalisés dans le chœur

Bancs :

Il serait intéressant de pouvoir conserver quelques bancs et de les rendre mobiles (sur roulettes par exemple). Le banc d'œuvre (celui des marguilliers) est particulièrement intéressant à conserver. Toutefois, un retrait de tous les bancs demeure l'option la plus fonctionnelle.

Scène :

Pour des spectacles, conférences et même pièce de théâtre, une scène est incontournable. La grandeur idéale est 23 pi x 28 pi. Pour la hauteur, la scène pourrait s'étirer à partir de la 3^e marche de l'escalier donnant accès à l'autel. La rampe devrait être retirée et remplacée (si nécessaire) par une rampe amovible.

On suggère de trouver une façon d'accéder à la scène par les côtés. Un ou deux locaux servant de loge devrait être à proximité. Peut-être en haut avec un accès par l'espace qui sera libéré lorsque l'autel de droite sera retiré. Une toilette à proximité (pourrait être les toilettes prévues dans la salle).

Possibilité de redimensionner la salle pour de plus petits groupes. Avoir un système permettant de réduire la dimension de la salle au besoin. Des cloisons amovibles? Est-ce que la scène pourrait être utiliser pour des petits groupes ex : cours de yoga, de méditation...

Cuisine incluant un bar :

Suffisamment équipée pour satisfaire aux besoins de différentes activités (fête de famille, dîner de la FADOQ, réception après funérailles, etc.). Prévoir une cuisine MAPAQ pour permettre la production d'aliments pouvant être vendus comme moyen de financement ex : beignes de Noël.

Bloc sanitaire :

Toilettes adaptées et accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Équipement audiovisuel :

Équipements audiovisuels fonctionnels pour soirées, conférences, réunions de grands groupes.

Mobilier :

Des chaises en nombre suffisant. Miser sur la solidité mais aussi la légèreté. Prévoir les charriots pour empiler et déplacer les chaises.

Des tables rectangulaires et rondes.

Rangement :

De dimension suffisante pour ranger tout le mobilier ainsi que des équipements audios visuels (projecteur, micro, enceinte acoustique).

Un ou des espaces de style « locker » pour des équipements spécifiques aux activités de certains groupes ex : jeux de la FADOQ

Affichage :

Espace d'affichage pour annoncer des activités (intérieur et extérieur, électronique?)

2. La sacristie

Le siège social de la compagnie *Les jardins du souvenir de Bellechasse* qui regroupe la gestion des cimetières de huit communautés se situe à St-Malachie. Ils ont besoin de locaux et souhaitent occuper la sacristie. Ils ont besoin de :

- Deux bureaux de travail fermés et confidentiels
- Une salle de rencontre avec les familles – fermée et confidentielle
- Un espace pour les archives
- Un espace pour un colombarium

Le CCOL (comité consultatif d'organisation local) a aussi des besoins :

- Un bureau
- Les archives de la paroisse pourraient être conservées avec les archives de la Cie de cimetières.

3. Les enjeux

1. L'Acoustique

Il y a un enjeu majeur au niveau de l'acoustique. La salle est grande et très haute. Le son est très difficile à ajuster lors de soirées musicales. Le bruit devient aussi dérangeant lorsque plusieurs personnes échangent en même temps lors d'un souper par exemple. La suspension de rideaux épais pourrait permettre d'atténuer ces inconvénients? Comment concilier les besoins en acoustique tout en préservant la beauté des lieux?

2. La ventilation

L'été, lors d'évènements, l'intérieur de l'église se réchauffe vite. La chaleur devient rapidement dérangeante voire insupportable pour certains. Pourrait-on envisager une climatisation par thermo pompe. On pourrait aussi s'en servir pour chauffer. Il semble que cet équipement a été installé dans une ou deux églises et que le constat est positif.

3. L'électricité

Actuellement, il y a trois boîtes électriques dans le bâtiment. Le filage date de plusieurs années et doit probablement être refait. Il faudra prévoir de l'éclairage adéquat et des prises de courant suffisantes dans la salle. On pense par exemple à un marché de Noël ou au marché public.

Il faut améliorer l'accès à l'électricité à l'extérieur. Actuellement, les prises au sacré-cœur et sur la devanture du bâtiment sont insuffisantes et leur utilisation est compliquée puisque le contrôle se fait à l'intérieur de l'église.

4. L'accessibilité universelle

La sacristie n'est pas accessible pour les personnes à mobilité réduite. Les installations sanitaires doivent aussi être accessibles. De plus, si on envisage utiliser le deuxième étage éventuellement, il faudrait peut-être en tenir compte dès maintenant et le prévoir dans le plan.

JB/22 novembre 2023

Rencontre du 11 janvier 2024

M. Cédric Lachance, Maison funéraire Roy & Rouleau – utilisation possible : avoir une salle pour les réceptions d'après funérailles. Éventuellement, tout le rituel pourrait se faire dans la salle multifonctionnelle (exposition, célébration religieuse ou hommage au défunt-e et réception).

- M. Lachance nous informe que, depuis peu, l'exposition du corps est maintenant autorisée dans l'église.

- Il croit qu'une salle de bonne capacité manque à St-Malachie. Lorsque des funérailles s'organisent, la réception est toujours un enjeu important. Il est intéressé par le projet et présenterait cette option à ses clients. Selon lui, une majorité des personnes ou familles choisiraient cette option.

- Il y a des défis à considérer lorsque tout le rituel des funérailles se fait dans la même salle. Ainsi, il faut prévoir que la famille et les proches assistent à la fermeture du cercueil (le cas échéant). Il faut aussi diriger les personnes présentes pour libérer l'espace nécessaire afin d'installer promptement les tables et les chaises pour la réception. Si on n'est pas bien préparé (ou qu'on manque de personnel) ce moment peut être chaotique et bruyant. La possibilité de redimensionner la salle en deux est d'autant plus intéressante et permettrait de préparer la réception à l'avance.

- Il mentionne que la présence de quelques toilettes dans la salle serait plus fonctionnelle.

J/B 12 janvier 2024

Lettre d'acceptation au CPRQ



Gouvernement du Québec
Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la Jeunesse
Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région de l'Outaouais
Député de Papineau

Québec, le 15 septembre 2023

Monsieur Larry Quigley
Maire
Municipalité de Saint-Malachie
610, 7e rue
Saint-Malachie (Québec) G0R 2N0
Monsieur le Maire,

Pour faire suite à la recommandation d'un jury, j'ai le plaisir de vous annoncer que le projet intitulé Espace multifonctionnel à l'église Saint-Malachie a été retenu pour intégrer l'incubateur à projets du programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, et ce, pour une durée maximale de 24 mois. Une somme de 15 000 \$ vous est réservée à titre d'aide financière initiale pour la réalisation d'études ou le développement d'outils permettant la planification de votre projet.

Ce soutien vous est accordé en vertu de l'entente conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Les représentants du Conseil vous préciseront les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation de cette subvention.

Souhaitant que notre contribution vous aide à atteindre vos objectifs, je vous remercie de votre participation à l'essor de la culture et des communications au Québec et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Mathieu Lacombe

c. c. Madame Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse

N/Réf. : 542490